



De la représentation à la gestion de la valeur universelle exceptionnelle dans les paysages culturels du patrimoine mondial. L'exemple de la Région viticole historique de Tokaj en Hongrie

Serge Briffaud, Aline Brochot

► To cite this version:

Serge Briffaud, Aline Brochot. De la représentation à la gestion de la valeur universelle exceptionnelle dans les paysages culturels du patrimoine mondial. L'exemple de la Région viticole historique de Tokaj en Hongrie. Didier Bouillon. Paysages, Patrimoine et Identité, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques, pp.147-160, 2014. <halshs-00943790>

HAL Id: halshs-00943790

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00943790>

Submitted on 8 Feb 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Communication au colloque « Paysage identitaire, paysage patrimonial »
135^e Congrès des Sociétés Historiques et Scientifiques
Neuchâtel (Suisse), 6-11 avril 2010**

DE LA REPRÉSENTATION À LA GESTION DE LA « VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE » DANS LES PAYSAGES CULTURELS DU PATRIMOINE MONDIAL

L'exemple de la Région viticole historique de Tokaj en Hongrie ¹

Serge BRIFFAUD *, Aline BROCHOT**

*ADES - UMR 5185 du C.N.R.S. - Université de Bordeaux III – équipe CEPAGE - E.N.S.A.P. de Bordeaux

** LADYSS – C.N.R.S.-Paris.

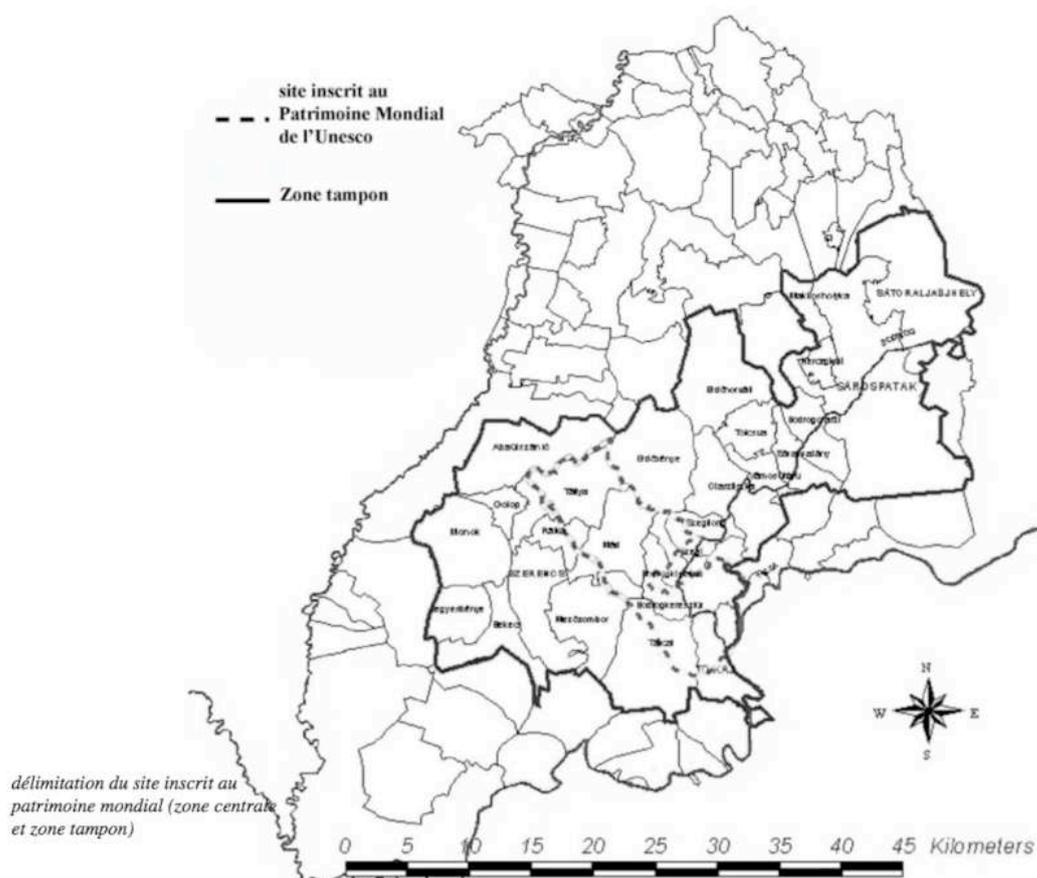
Les « paysages culturels » sont devenus depuis 1992 l'une des catégories de bien du Patrimoine mondial de l'humanité. Définis comme « ouvrages combinés de la nature et de l'homme » produits et transformés par des « forces sociales, économiques et culturelles successives »², ces biens-là constituent donc un patrimoine à la fois métissé (naturel et social) et en mouvement, produit d'une dynamique socio-écologique qu'une politique de conservation est certes susceptible d'infléchir, mais qu'elle ne peut prétendre arrêter. Plutôt qu'une « protection » au sens strict, on peut ainsi considérer que la volonté de préserver un paysage appelle une « gestion », c'est-à-dire la définition d'une stratégie de contrôle du changement et d'action sur les facteurs qui le déterminent. Un plan de gestion du site inscrit est au reste obligatoirement joint à tout dossier de candidature présenté pour l'inscription d'un site³. Mais l'existence d'une telle obligation n'empêche pas de se demander dans quelle mesure la politique du Patrimoine mondial constitue un cadre propice à une telle démarche, qui suppose une capacité à percevoir, contrôler et infléchir de multiples facteurs d'évolution. Nous tenterons de montrer ici, en nous appuyant sur l'exemple du site de la « Région viticole historique de Tokaj », que le pouvoir de mettre en place une véritable gestion paysagère dépend étroitement de la manière dont les acteurs de l'inscription définissent et représentent la « valeur universelle exceptionnelle », dont ils doivent obligatoirement faire la preuve pour obtenir la distinction recherchée.

¹ . Zsuzsa CROS-KARPATI (UMR LADYSS du CNRS), Judith HORVATH, Izolda MATYAS et Gabor ONODI (KTI, Université de Gödöllő, Hongrie), ont participé au recueil des données analysées dans cet article.

² . UNESCO, *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial*, Centre du Patrimoine mondial, janvier 2008, p. 89 (Extrait de la définition proposée par le Groupe d'experts sur les paysages culturels réuni à La Petite Pierre, 24-26 octobre 1992).

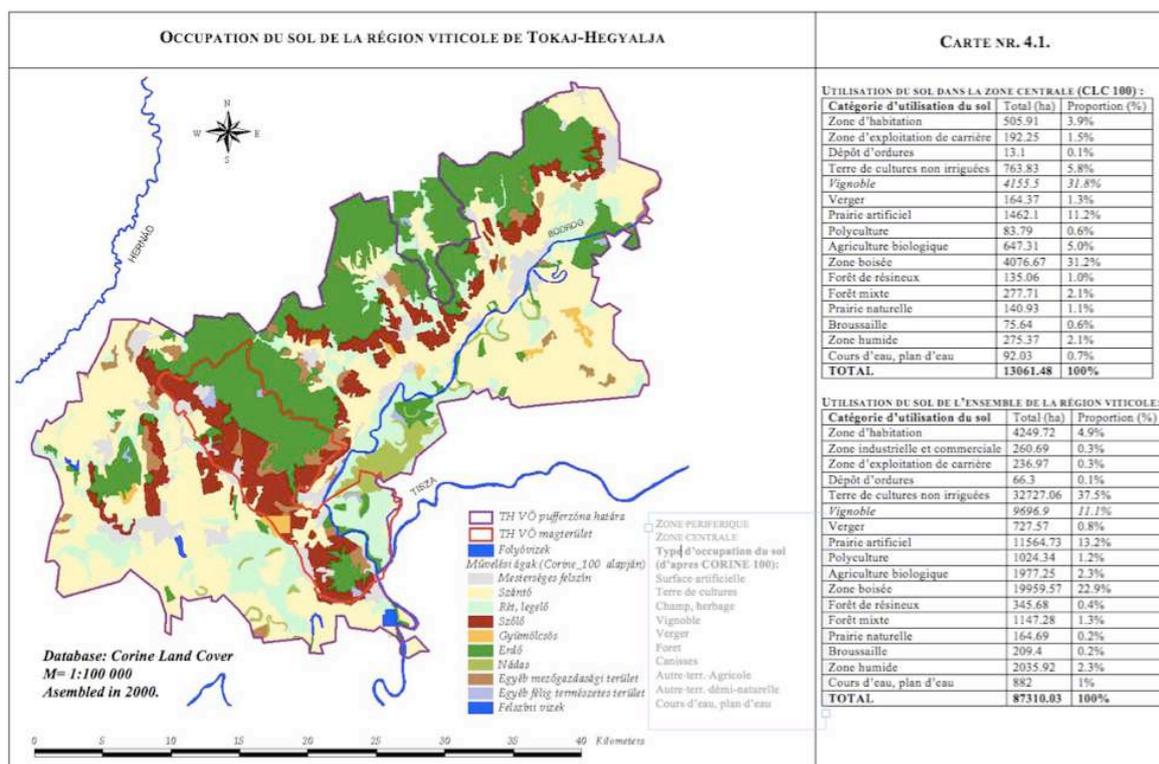
³ . Ce Plan de gestion est obligatoire depuis 1993. Il est destiné à assurer la protection du bien. Il doit préciser l'ensemble des mesures réglementaires et législatives auxquelles seront soumis les biens proposés.

Dans une première partie, nous analyserons la manière dont l'exceptionnalité du paysage de Tokaj a été définie et présentée durant le processus d'inscription de ce site. Seront ensuite évoqués les effets qu'entraîne la protection du bien distingué sur les modes de fonctionnement du territoire inscrit. Nous interrogerons enfin les risques de dérive de cette politique patrimoniale, qui peut notamment consister, dès lors que les fondements d'une véritable politique de gestion ne sont pas posées, en une muséification contraire au déploiement des activités ordinaires de la population locale, ainsi qu'en la création d'inégalités qui peuvent trouver leur source dans les modalités mêmes de l'identification de la valeur patrimoniale ⁴.



Carte 1 : Délimitation du site inscrit (Source : dossier de candidature).

⁴ . Cette communication s'appuie sur les résultats de la recherche « *Paysages d'exception, paysages au quotidien : Une analyse comparative de trois sites viticoles européens du Patrimoine mondial* ». Coordonnée par les deux auteurs de cet article, elle a été menée dans le cadre du programme de recherche du Ministère français de l'Écologie « Paysage et développement durable » et a été réalisée par une vingtaine de chercheurs appartenant à cinq équipes : le CEPAGE, Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux ; le LADYSS, UMR 7533 du CNRS-Université de Paris 1, 7, 8, 10 ; le Cemagref-ADER de Bordeaux ; l'Institut Leonardo-IRTA (Institut de recherche sur le territoire et l'environnement), Université de Pise, Italie ; le KTI-Institut de Gestion de l'Environnement et du Paysage, Université d'Agriculture de Gödöllő, (Hongrie).



Carte 2 - L'occupation du sol du site inscrit (Source :KTI – Université St Etienne de Gödöllő).

UN PAYSAGE FACE À SON EXCEPTIONNALITÉ

Une mosaïque paysagère en mutation

L'inscription du *Paysage culturel historique de la région viticole de Tokaj*, en 2002, correspond, dans cette région, à un moment de mutation économique et sociale majeure⁵. Dans le prolongement de la transition politique et de la privatisation des structures de production, ce territoire connaît des bouleversements tant économiques que sociaux, notamment un fort déclin démographique, alors même que l'on assiste à l'émergence d'une nouvelle économie viticole, fondée sur les investissements réalisés par des entreprises étrangères ou de riches Hongrois. Des grands domaines, d'une taille comprise entre 50 et 120 ha, ont ainsi été (re)créés depuis la fin du collectivisme sur les meilleures terres, auparavant pour la plupart aux mains du Borkombinat (l'entreprise viticole d'État)⁶. Même si la candidature à l'inscription s'est ici largement appuyée sur ce mouvement, qui a permis à ses promoteurs de jouer sur l'exaltation du glorieux passé viticole du site, nous n'en n'avons pas moins affaire, aujourd'hui, à un paysage aux facettes assez disparates, dont la vigne ne

⁵ . Sur les grands phénomènes caractérisant l'histoire récente des paysages de Tokaj et sur l'émergence d'un intérêt pour leur préservation : LUGINBÜHL Yves, « Le paysage du vignoble de Tokaj (Hongrie) ou la valeur qualitative ajoutée d'un vin de luxe », dans *Patrimoine et paysages culturels*, Bordeaux : Renaissance des Cités d'Europe-Éditions Confluences, 2001, p. 83-90.

⁶ . À ce sujet : BROCHOT Aline, PLET Françoise, « Le choc des investissements étrangers dans le vignoble de Tokaj (Hongrie) », dans *Investissements étrangers et milieu local*, sous la direction de Vincent Gouëset, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 1999, p. 289-309.

parvient pas à faire l'unité et qui porte autant les traces de la crise et de l'abandon des terres que de la « renaissance » de l'économie viticole (cf. ill. 1). La vigne elle-même ne constitue en rien un paysage homogène, tant le contraste est grand entre les petites parcelles dispersées des viticulteurs les plus modestes et les exploitations des nouveaux propriétaires, dont les terres s'étalent en vastes nappes compactes sur les bas versants les mieux exposés du Mont Tokaj et du massif du Zemplén (ill. 2). Même en ces secteurs a priori attractifs, les traces d'enfrichement marquent profondément un paysage dans lequel l'arbre et la forêt demeurent très présents. Mais le visiteur étranger est également d'emblée frappé par l'empreinte laissée par les carrières, anciennement exploitées ou encore en fonctionnement, et, plus généralement, par les équipements et aménagements associés à l'exploitation des très abondantes et précieuses ressources minéralogiques de cette région (ill. 3). On éprouve enfin dans les bourgs eux-mêmes ce sentiment d'avoir affaire à un paysage en suspension entre deux moments et deux états. De prestigieux vestiges architecturaux parfois soigneusement réhabilités et mis en valeur voisinent, ainsi, dans l'agglomération ou le quartier voisin, avec les signes de la pauvreté et ceux de l'abandon d'un patrimoine urbain en déshérence.

C'est à son horizon et à lui seul que le paysage doit l'unité qui, depuis certains points de vue, s'en dégage. La plaine immense dont le lit majeur marécageux du Bodrog et de la Tisza forme le premier plan s'impose en effet partout au regard, sur des versants auxquels cette confrontation à une perspective sans fin, conjuguée à la présence à leurs pieds de ces terres humides, donne un air de rivage.



Illustration 1 – La mosaïque paysagère de Tokaj : pâturages au premier plan, vignes, friches et boisements sur les flancs de la colline (Cliché S. Briffaud).



Illustration 2 – A Erdöbénye, la vigne paysanne, ici abandonnée, contraste avec les grandes parcelles homogènes (au fond) des nouveaux grands domaines qui se réinstallent sur les versants défrichés (Cliché S. Briffaud).



Illustration 3 – Une carrière dans les vignobles, près de Disnökő (Cliché S. Briffaud).

La représentation de la « valeur universelle exceptionnelle »

Comment les promoteurs de la candidature à l'inscription du site de Tokaj se sont-ils employés à démontrer la « valeur universelle exceptionnelle » de ce paysage en suspens, au passé partiellement gommé et au futur encore mal dessiné ?

Le cas de Tokaj, comme d'autres, montre bien que cet exercice ne relève pas du simple constat de l'existence d'une qualité qui serait immanente aux paysages concernés, mais bien d'une *construction* : celle d'une représentation, plus ou moins ancrée, selon les cas, dans une perception ancienne et partagée, mais qui est quoiqu'il en soit le fruit de choix à la fois subjectifs et stratégiques en matière de définition et de localisation de cette valeur. Nous avons étudié cette construction de l'exceptionnalité à travers les documents officiels produits au cours du processus d'inscription, mais aussi à travers les discours recueillis au moyen d'entretiens semi-directifs conduits auprès des acteurs impliqués. Même si elle a trouvé à s'appuyer — nous y reviendrons — sur certains relais locaux, l'initiative de l'inscription revient essentiellement, dans le cas de Tokaj, à l'État central hongrois, qui a mobilisé ses propres services pour construire le dossier de candidature⁷. L'image du site qui émane du processus d'inscription revêt ici ce caractère particulièrement « officiel » que lui confère cette origine étatique. Ce que l'État a voulu faire inscrire, avec la « Région viticole historique de Tokaj », est d'abord l'un des grands emblèmes de l'identité nationale hongroise. De là sans doute le sentiment, éprouvé tout au long de notre recherche, que la réalité de ce territoire et de ce paysage, sans cesse refoulée par la force des images, peinait à émerger dans les discours et les projets.

L'importance du vin de Tokaj dans l'imaginaire national hongrois est ainsi ce qui peut expliquer, au moins en partie, que le récit paysager construit au moment de l'inscription ramène en priorité l'exceptionnalité du site à son histoire viticole, le paysage demeurant ici le simple arrière-plan d'une démonstration qui mise avant tout sur le prestige du vin lui-même⁸. Les auteurs du dossier de candidature passent rapidement sur les autres formes d'exploitation existantes, l'importance paysagère et économique des mines et carrières, notamment, demeurant pudiquement voilée derrière une référence à la richesse du « patrimoine géologique » de la région. Ce document frappe, en un mot, par l'insistance mise sur la réputation et la qualité du vin lui-même, ainsi que sur le rayonnement de cette civilisation de la vigne, au risque de la confusion entre exceptionnalité du produit et exceptionnalité du paysage. De fait, c'est une culture viticole, plus qu'un paysage, qui a ici été inscrite.

A l'accent mis sur la viticulture comme support principal de la valeur du site correspond un discours très prégnant sur les racines sociales de l'exceptionnalité. Cette dernière est présentée par les promoteurs de l'inscription comme le reflet des vertus et de la compétence d'une élite locale, qui inventa jadis, et réinvente aujourd'hui, « le roi des vins et le vin de rois »⁹. De l'historique du site proposé dans le dossier de candidature ressort la référence à un « âge d'or », correspondant à l'avant communisme et plus précisément à l'époque antérieure au phylloxéra, quand l'aristocratie régnait en maître sur un vignoble prospère. Le dossier ne dit rien du rôle de régulation sociale joué par la bourgeoisie des petites

⁷ . REPUBLIC OF HUNGARY, *The World Heritage Documentation for the nomination of the Cultural landscape of Tokaji Wine Region*, Budapest, 2000.

⁸ . Il faut se souvenir, à ce sujet, que le vin de Tokaj est chanté dans l'hymne national hongrois composé en 1823 par le poète Ferenc Kólcsey : « Tu fis onduler, à l'instar/Des mers, les épis dans nos plaines/Et tu permis que du nectar/ De Tokaj nos coupes soient pleines ».

⁹ « *Vinum regum, rex vinorum* », formule attribuée à Louis XIV vantant les mérites du vin de Tokaj et reprise de façon incantatoire sur les étiquettes des bouteilles et autres supports de communication.

cités, s'opposant sans cesse aux grands propriétaires nobles pour améliorer les conditions de vie d'une main d'œuvre viticole qu'il s'agissait de ménager et de fidéliser, pour assurer la qualité et la continuité de la production. Ce sont pourtant ces cités qui obtinrent l'abolition du servage, faisant ainsi de cette région une notable exception dans cette partie de l'Europe¹⁰. De cet historique émane surtout le désir d'associer intimement le site à l'identité hongroise, via notamment l'insistance mise sur les liens privilégiés entre le vin de la région de Tokaj et la dynastie transylvanienne des Rakóczi, propriétaire de près des deux-tiers des terres viticoles du Tokaj au début du XVIII^e siècle et dans laquelle s'incarne la résistance hongroise à l'empire des Habsbourg. Du dossier ressort en définitive l'idée que ce vin de Tokaj, symbole de la liberté de la nation hongroise, est l'« invention » des princes et des aristocrates qui ont porté cet idéal.

Le caractère résolument élitiste de cette représentation du vignoble ressort en particulier des dernières lignes de l'historique du site, dans lesquelles est évoqué, avec une rapidité étonnante, le destin de Tokaj-Hegyalja après la Seconde Guerre mondiale. Ce document, qui mentionne l'extermination par les nazis hongrois des familles juives qui contrôlaient à cette époque le négoce et une partie de la production des vins, ne retient de la période communiste que l'expulsion de ceux qui ont « fait » le Tokaj. Rien n'est dit sur la fermeture, qui succéda à l'émergence du Rideau de Fer, des débouchés commerciaux pour le vin de haute qualité, ni sur la restructuration parcellaire à visée productiviste d'une partie du vignoble, ni sur l'importance qu'a conservé (ou repris après les événements de 1956), dans le système viticole de cette période, la propriété privée de la vigne. A aucun moment les temps communistes ne sont présentés comme un héritage — fut-il de l'ordre du handicap — à gérer. Seule l'idée d'un effacement de ce qui fait l'essence même de la valeur des lieux est retenue. L'histoire du site se conclut par l'évocation du changement politique de 1990, qui « ébranla dans ses fondements la société hongroise. Une fois encore, une chance était donnée aux meilleurs de produire le meilleur [...]. Et Tokaj a en effet connu sa renaissance »¹¹...

La définition de la valeur exceptionnelle apparaît de fait profondément associée, à Tokaj, à cette idée d'une « renaissance », à la fascination dont elle est porteuse et à l'exaltation du rôle joué par une catégorie de la population : managers des domaines viticoles créés par des multinationales européennes, riches Hongrois, ou anciens gros propriétaires revenus sur leurs terres — qui ont participé à reconstruire, après la fin du communisme, l'infrastructure nécessaire à la production des vins les plus prestigieux de Tokaj. Que la reconquête viticole récente ait été l'une des principales raisons de l'inscription apparaît comme une évidence dans le discours des promoteurs de la candidature de Tokaj et des dirigeants des grands domaines viticoles. Même s'ils se défendent d'avoir porté l'initiative de l'inscription, les nouveaux « seigneurs du vin » ont apporté un soutien enthousiaste au projet et sans aucun doute inspiré pour partie le discours tenu sur le site par ceux qui ont pris en charge l'instruction de la candidature. L'inscription a de fait permis à cette élite de se voir confirmer dans le rôle d'éclaireur, qu'elle s'attribue volontiers à elle-même, dans la quête d'un nouveau développement, volontiers présenté comme indissociable de la restauration d'un ordre social ancien. Le terme même de « renaissance », employé dans le dossier de candidature, renvoie au nom adopté par l'association des producteurs de grands crus, *Tokaj Renaissance*, dont les membres associent volontiers leur œuvre de restauration de la qualité du vin à une action bénéfique dans de multiples autres secteurs de la vie économique et

¹⁰ . À ce sujet, I. ZELENÁK, « The historical values of Tokaj-Hegyalja », 2002, in : *World Heritage Expert Meeting on Vineyard Landscapes*, Tokaj, 11-14 juillet 2001, Secrétariat Hongrois du Comité Hongrois du Patrimoine mondial, Budapest, p. 33-37.

¹¹ . REPUBLIC OF HUNGARY, doc. cité, p. 36.

sociale. La production des grands crus est ainsi présentée comme une sorte de matrice de l'excellence et les domaines eux-mêmes comme des « modèles » à partir desquels rayonneraient les bonnes pratiques et se répandrait la prospérité : « Je suis persuadé — affirme ainsi l'un des grands managers du vignoble, travaillant pour le compte d'une multinationale — que les plus grands producteurs sont un certain modèle ; des modèles qui protègent la nature, qui protègent la tradition, qui renouvellent, en protégeant la tradition, tout le secteur de l'exploitation et, sans cette harmonie, c'est vraiment difficile d'avancer. [...] Je suis persuadé que la mentalité des membres de *Tokaj Renaissance*, la mentalité de faire les choses, c'est en avance de 20 ou 30 ans par rapport à la mentalité générale »¹².

Une mise en scène *in situ* de la « renaissance » viticole

Le slogan de la « renaissance » n'est pas seulement une réalité verbale. Elle trouve aussi une expression particulièrement forte dans les reconstitutions paysagères historicistes proposées, *in situ*, sur quelques propriétés à la réputation très ancienne, telles que *Hetzölö* et *Disznökö* — deux domaines recréés au début des années 1990, lors de la privatisation, par des sociétés d'assurance françaises (ill. 4 à 6). D'autres propriétés, dans un esprit analogue, mettent en scène, en s'inspirant également de formes traditionnelles d'aménagement des vignobles, la reconquête du paysage par les nouveaux « châteaux ». Dans un domaine récemment constitué, à Erdöbénye, le vignoble dominant le bassin du même nom s'orne, à mi-pente, selon une disposition traditionnelle ici, d'une chapelle construite de toutes pièces par le nouveau propriétaire et dûment consacrée. Le toit du petit édifice, auquel on accède par un escalier, fait aussi office de belvédère. On conduit là les visiteurs du domaine, conviés à admirer le spectaculaire panorama que le défrichement de la colline a révélé (ill. 7).



Illustration 4 – Le domaine Hetzölö, sur le versant sud du Mont Tokaj correspond à l'un des plus prestigieux terroir viticole européen. Il a été reconstitué dans les années 1990 par la société G.M.F. (Cliché S. Briffaud).

¹² . Extrait des entretiens avec les représentants de l'association *Tokaj Renaissance*, Tokaj, 19/09/2006. La personne s'exprime en français.

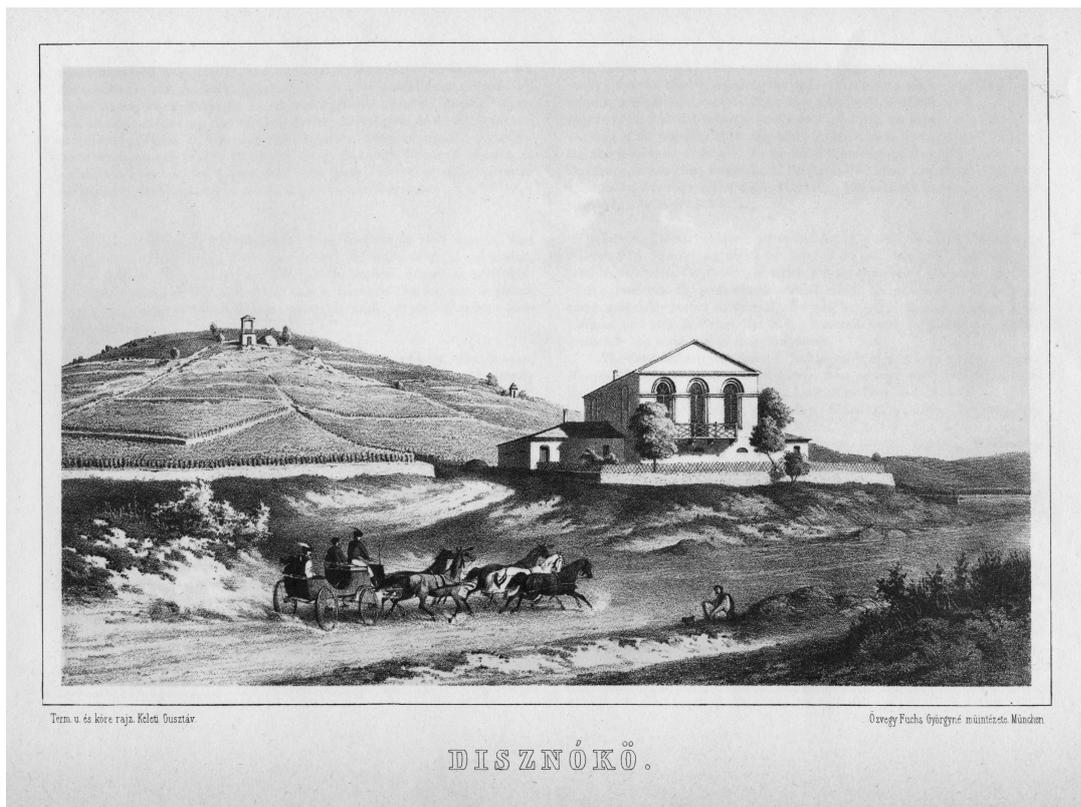


Illustration 5 – Cette gravure extraite du *Tokaj album* (1869) a servi de modèle à la reconstitution du domaine de Disnökö.



Illustration 6 – Construction en 1995 des nouveaux chais du domaine Disnökö, reconstitué par la société Axa (cliché M.-C. Guerrini).



Illustration 7 – La chapelle-belvédère récemment construite au cœur des vignes d’un grand domaine d’Erdöbénye (Cliché S. Briffaud).

La reconfiguration du paysage par les nouveaux domaines a un double visage. Elle introduit dans l’espace local un jeu de regards qui, d’une certaine manière, reflètent de nouvelles différenciations sociales. Vus de l’extérieur et de loin, ces domaines récents imposent fortement leur marque au paysage. Il émane d’eux quelque chose de lissé et de « neuf », qui attire le regard. Mais les nouveaux domaines ne s’imposent pas seulement dans le paysage comme l’une de ses composantes les plus marquantes. Ils deviennent aussi, comme le montre bien l’exemple de la propriété d’Erdöbénye, des points de vue privilégiés, mais néanmoins *réservés*, sur un paysage qu’ils permettent en général d’apprécier depuis un point haut et à partir de lieux plus ou moins aménagés à cet effet. La valeur du « paysage culturel » de Tokaj apparaît ici indissociable de ce « paysagement » privé qui met en scène le retour des domaines viticoles à la tradition.

Il existe, dans le cas du site Hongrois, un document de référence, corpus d’images connues de tous et intégrées au cadre quotidien de l’existence. Partout dans la région de Tokaj, dans les commerces, les hôtels, les propriétés viticoles elles-mêmes, sont affichées les gravures du célèbre *Tokaj album* (ill. 5), publié en 1867 et réédité en 2001 par les soins de l’association *Tokaj Renaissance* elle-même¹³. Les images tirées de cet ouvrage, représentant une campagne sereine, aux collines nappées de vignobles formant l’arrière-plan de coquets villages, sont devenues l’incarnation même de cet âge d’or de Tokaj-Hegyalja et le foyer des modèles paysagers associés à l’irrésistible rêve d’un retour vers ce temps béni.

¹³ . Y. SZABO, VAN TOROK S., *Tokaj-hegyaljai album : Kiadja a Tokaj-Hegyaljai Bormivelő Egyesület és elnöke báró Vay Miklós*, Pest, 1867.

La représentation que les promoteurs de l'inscription ont cru devoir donner de l'exceptionnalité du site de Tokaj a eu pour effet d'imposer une sélection drastique des objets et phénomènes capables de supporter la valeur, voire un certain effacement du réel, au profit d'un discours qualitatif abstrait. On peut ainsi considérer que le paysage lui-même ne fait l'objet, dans le dossier de candidature, d'aucune véritable description. Peut-on voir dans cette paradoxale occultation de l'objet même proposé à l'inscription la trace d'une impuissance à retrouver, dans un paysage dont nous avons dit la complexité et la diversité, la valeur telle qu'on l'a définie ? On peut le penser. On peut aussi voir là le signe d'une certaine indifférence — clairement manifestée par au moins un des promoteurs les plus influents de l'inscription au niveau de l'État central — à l'égard de la notion même de *paysage culturel*, ou plus exactement à une relation teintée d'opportunisme aux catégories de biens individualisées par l'UNESCO. On peut enfin et surtout considérer que cette prise de distance par rapport au *concret* des paysages est inséparable de l'occultation, notée plus haut, d'une partie des changements les plus importants qui ont affecté le site, voire du changement lui-même comme composante irréductible à la réalité de ce territoire. Comme tous les paysages, celui de Tokaj porte les stigmates de son histoire ; et les promoteurs de l'inscription du site — non démentis en cela, et c'est notable, par les expertises de l'ICOMOS — ont voulu taire, ou n'ont pas voulu voir, cette mouvance et cette complexité, pour le moins de nature à brouiller l'image scintillante de la « renaissance », sur laquelle on a préféré miser.

GESTION AU PRÉSENT ET VISION D'AVENIR

Dans quelle mesure les populations locales ont-elle adhéré à cette « vision », qui reconstruit le passé pour dire l'avenir du site ? Comment ont-elles réagi aux conséquences concrètes — à la matérialisation sur le terrain — de cette vision ? Les entretiens que nous avons mené avec les « habitants ordinaires » du site montrent, au-delà de la fierté d'avoir été ainsi distingués, un certain étonnement, et même une incompréhension, devant la valeur donnée à un paysage considéré par la plupart comme banal. Ils montrent également l'existence de valeurs paysagères alternatives et en particulier l'attachement profond des habitants à certaines composantes de leur cadre de vie (la rivière et ses berges notamment, lieu de loisir et de contemplation, mais aussi espace festif communautaire), oubliées dans l'image officielle donnée des lieux. Nous avons pu observer enfin, et peut-être surtout, l'inquiétude des habitants vis-à-vis des répercussions sur le développement local et l'emploi des mesures prises au nom de la gestion de ces valeurs paysagères officiellement reconnues.

C'est sur ce dernier point que nous voudrions nous attarder pour finir, à travers une analyse des conséquences concrètes et, surtout, de la réception de cette action pour la préservation du bien inscrit, telle que définie au sein du Plan de gestion du site présentée avec le dossier de candidature à l'inscription.

Patrimoine mondial, un projet sur le long terme à gérer au quotidien

Si, à Tokaj, comme nous l'avons vu, la construction de la « valeur universelle exceptionnelle » repose essentiellement sur la composante viticole du paysage, c'est néanmoins une multiplicité d'acteurs susceptible d'avoir une action paysagère qui est amenée à exercer, *volens nolens*, une part de la gestion conservatoire du site inscrit. L'association créée pour assurer le suivi et la coordination de la gestion patrimoniale du site a donc fort à faire pour parvenir à une mise en synergie de ces multiples activités et stratégies. Présidée par le maire de Tokaj, l'Association patrimoine mondial de la région viticole de Tokaj regroupe un ensemble élargi d'acteurs locaux : élus de vingt quatre communes de l'aire d'appellation

viticole¹⁴, représentants des services de l'État, organisations institutionnelles de la viticulture et du tourisme, mais aussi associations de viticulteurs sont ainsi parties prenantes dans la gestion du paysage.

Expressément désigné par le secrétaire d'État chargé de la protection de la nature pour être le porteur de la candidature, le choix du maire de Tokaj revêt une signification particulière et se révèle éminemment stratégique. Plus petite entité urbaine du département¹⁵, excentrée au sud-est de la région viticole, elle jouit cependant d'une aura tout à fait spéciale aussi bien dans le contexte local que national ou même international. Profitant de son éponymie avec un vin érigé au rang d'emblème national, la ville de Tokaj a largement bénéficié de cette labellisation d'excellence en attirant la plupart des flux liés à l'Inscription et au surcroît de notoriété qu'elle a entraîné, que ceux-ci soient financiers ou touristiques.

Pour autant – en partie aussi du fait de rivalités politiques avec les autres collectivités locales – le maire de Tokaj a jusqu'ici rencontré des obstacles dans les missions qui lui ont été dévolues, ne parvenant pas à fédérer toutes les forces à l'œuvre autour du projet global de protection du paysage inscrit. La multiplicité des acteurs économiques aux intérêts souvent divergents, la modestie des moyens financiers à sa disposition¹⁶, et surtout l'absence d'une réglementation spécifique devant s'appliquer aux sites du Patrimoine mondial¹⁷ a largement handicapé son action. Le statut de Patrimoine mondial – et le Plan de gestion censé le matérialiser – ne s'imposant pas juridiquement dans le fonctionnement du territoire inscrit, a laissé aux élus locaux, seuls responsables de la mise en œuvre des lois d'urbanisme notamment, un pouvoir de décision parfois appliqué en dépit des objectifs prônés par l'Unesco, faisant ainsi le lit de nombreux conflits.

Le plus grave d'entre eux éclate à la fin de l'année 2008 lorsque neuf communes menacent ouvertement de se retirer du site Unesco, créant une situation inédite et un « casse-tête » pour les responsables hongrois du Patrimoine mondial. En cause l'attribution d'un permis de construire destiné à un projet d'implantation d'une centrale thermique de très grande puissance sur le territoire de la commune de Szerencs, en limite sud-ouest du site. Deux clans s'affrontent. Emmenées par les maires de Szerencs et de Tallya, les neuf communes « séparatistes » mettent en avant leur droit au développement face aux difficultés économiques de la région et à l'absence, pour elles, des retombées espérées suite à l'Inscription. Face à elles, un groupement d'associations emmenées par le maire de Tokaj au nom de l'association de gestion du site Unesco et par la principale association de viticulteurs en appellent à l'Unesco¹⁸ pour les aider à s'opposer au projet qui comporte, selon eux, des

¹⁴ Sur les 27 que comporte l'aire d'appellation en Hongrie. Trois petites communes rurales n'ont pas souhaité y adhérer.

¹⁵ La ville de Tokaj compte 3800 habitants, les autres chefs-lieux des Petites régions administratives du département sont beaucoup plus importants : Szerencs (9600 hbts), Sarospatak (13700 hbts) et Satoraljaiújváros (16900 hbts).

¹⁶ Le budget annuel de l'association, alimenté par les cotisations de ses membres, tourne autour de 1,2 millions de forints, soit environ 4440 euros.

¹⁷ Le concept de paysage culturel ne trouve, pour l'heure, à s'incarner dans aucune législation en vigueur concernant la protection de la nature, le patrimoine bâti ou le patrimoine culturel. Une loi cadre relative aux sites du Patrimoine mondial est cependant en préparation. Elle prévoit l'instauration d'un statut unique et de modalités de gestion qui s'imposeront à l'ensemble des documents d'urbanisme et de planification qui devront être revus en conséquence.

¹⁸ Lettre adressée au directeur du Centre du patrimoine mondial le 30 août 2007, par les présidents de six associations : L'Association patrimoine mondial de la région viticole de Tokaj ; L'association Tokaj Renaissance ; L'association de la Route des vins de Tokaj ; La Société des artisans du vin de Tokaj ;

risques de dégradation des paysages viticoles garants de la « valeur universelle exceptionnelle » du site. Interpellés, les responsables du Comité du patrimoine mondial hongrois tentent de reprendre le contrôle de la situation en rappelant que le label Patrimoine mondial appartient à l'État hongrois et que, par conséquent, les communes ne peuvent pas sortir de leur propre initiative du site inscrit. Mais ne pouvant s'appuyer sur une législation adaptée, ils ne peuvent pour l'heure que tenter, par la médiation, de ramener les parties à la raison et à l'intérêt général.

Le nouveau statut du paysage, enjeu de luttes d'influence et source de malentendus

L'autre grande difficulté dans l'application des mesures de protection et de gestion du paysage qu'implique l'Inscription prend sa source aux prémices mêmes de l'Inscription avec la délimitation du site. La distinction d'une « zone centrale » couvrant seulement et partiellement le territoire de neuf communes groupées autour de la ville de Tokaj et d'une « zone tampon » qui reprend les limites des vingt sept communes de l'aire d'appellation viticole en Hongrie¹⁹, a constitué dès le départ une pomme de discorde importante dans les relations locales, non seulement avec les professionnels de la viticulture, mais aussi avec l'ensemble du corps social.

Car pour chacun ici, c'est bien la région viticole historique dans sa totalité qui constitue l'espace d'appartenance et porte les valeurs culturelles locales, celle qui physiquement est inscrite dans le triangle formé par les trois anciens cônes volcaniques de Sátoraljaujhely, d'Abauzsánto et de Tokaj qui la délimitent tout en l'unifiant, ainsi que le résume la formule proverbiale « *Incepit in Sátor, définit in Sátor*²⁰ ». C'est d'ailleurs cette image emblématique des trois monts qui est reprise dans le blason de la ville de Tokaj ou dans le logo commercial créé par le propriétaire d'un domaine privé réputé ou encore... dans le logo du patrimoine mondial (ill. 8).



Illustration 8 – Le logo du site UNESCO de Tokaj, sur lequel figure les trois monts marquant les limites du vignoble.

Conçue par l'Unesco comme l'écrin du bien inscrit, dans lequel des règles de protection également contraignantes doivent s'appliquer, la zone tampon a ici été perçue à la fois comme une « aberration » paysagère et comme une relégation dans une zone de moindre

L'Association pour le parc national de Zemplén ; L'association Totem pour la conservation de la nature de Tokaj.

¹⁹ Deux communes, aujourd'hui en Slovaquie en font partie.

²⁰ Où "Sátor", littéralement "la tente", désigne le cône volcanique que sa forme rappelle et qui signe à la fois l'entrée et la limite de la région.

valeur de la plus grande partie du vignoble. Les viticulteurs, qui n'ont pas été impliqués dans la constitution du dossier et qui n'ont été consultés ni sur l'opportunité de la partition du site ni même sur le bien-fondé de ses contours, auront beau protester, ils ne parviendront pas à annuler une décision qui *de facto* instaure, au moins dans les esprits, une hiérarchie entre différentes zones du vignoble historique. En réalité, d'autres raisons, plus prosaïques expliquent aussi ces contours : la grande étendue du site et la diversité des modes d'occupation du sol, mais surtout la présence dans toute la région, elle aussi historique, de nombreux et importants sites d'extraction minière, d'une importance tout aussi capitale pour l'économie locale et dont il importait de ménager les possibilités de développement²¹.

Mais cette partition a aussi largement contribué à réactiver des antagonismes historiques entre petites régions et entre « capitales » régionales : Au nord, Satoraljaujhely, aujourd'hui ville frontalière avec la Slovaquie dévolue à l'industrie et au commerce, Sarospatak, capitale culturelle et au sud Szerencs, capitale industrielle jusqu'au tournant des années 2000, disputant à la petite ville de Tokaj le rôle phare que lui a conféré l'Inscription et sa situation au sein de la zone centrale. De fait, grâce à son statut de chef-lieu de petite région, grâce à son rôle actif dans la procédure d'Inscription et dans la gestion du site et grâce à l'éponymie de la ville et du vin qui renforce son attractivité touristique²², tout concourt à faire de Tokaj l'épicentre de la vie locale et la porte d'entrée de la région, si ce n'est son seul lieu de visite. Cette situation de principal bénéficiaire de l'Inscription ne peut qu'alimenter les critiques et les ressentiments de la part des autres collectivités qui stigmatisent l'absence de redistribution des bénéfices. Car pour ces villes et leur zone d'influence, la voie touristique ne peut que très marginalement constituer une alternative à la désindustrialisation et à la baisse démographique que connaît la région depuis la transition économique et politique.

On le voit, la reconnaissance mondiale de l'excellence paysagère de la région viticole, qui a été plutôt bien accueillie dans un premier temps, n'en a pas moins contribué à redéfinir les valeurs paysagères et à bousculer les équilibres locaux.

Des risques de dérive : muséification-stérilisation et/ou inégalités territoriales

Le statut de Patrimoine mondial confère incontestablement une plus-value d'image et constitue même – le conflit de la centrale de Szerencs le démontre – un outil, voire une arme, efficace pour protéger les paysages d'excellence des risques de dégradation. Cependant une telle « labellisation » d'un territoire et de ses paysages, comporte aussi un certain nombre d'effets non désirés et de risques pour l'avenir des territoires concernés, qu'il importe de pouvoir anticiper. L'un d'eux est le risque de « stérilisation », ou de « muséification » des paysages. En sanctionnant un état paysager, l'Inscription engage à la re-production de cet état. Mais, reproduire un état paysager, c'est aussi reproduire le système économique et social qui structure et organise ce paysage.

Dans le cas des paysages viticoles, cela peut, d'un côté, offrir aux viticulteurs la garantie que leur exploitation va pouvoir perdurer. Mais d'un autre côté, cela peut aussi vouloir dire que leurs possibilités de faire évoluer leur production sont singulièrement réduites

²¹ Six des neuf communes de la zone centrale ont des carrières en activité, qui ont été soigneusement contournées par le tracé et qui, se situant ainsi en zone tampon, peuvent continuer leur exploitation. Des autorisations de prospection ont en outre été données à des exploitants miniers sur le territoire de cinq autres communes intégralement situées en zone tampon.

²² C'est à Tokaj que sont organisées les grandes manifestations autour du vin, notamment en mai et en octobre, le « Festival du vin » et la « Fête des vendanges ».

et qu'ils sont plus ou moins « condamnés à faire du vin »²³. Cela entraîne beaucoup de questions, notamment relatives aux conséquences d'un retournement du marché. Dans ce cas, faut-il imaginer un système de subventionnement pour que les viticulteurs continuent à entretenir ce « paysage-musée », même si ce n'est plus rentable ? Rien dans la politique du Patrimoine mondial ne laisse la porte ouverte à de telles perspectives, la seule « réponse » étant le retrait de la Liste de l'UNESCO.

Le deuxième risque de dérive découle de la « territorialisation » même du site et du statut d'excellence qui lui est ainsi conféré. La délimitation des sites, voulue extrêmement précise par l'Unesco car des normes juridiques doivent pouvoir y être appliquées, instaure quasi mécaniquement une hiérarchisation entre des entités paysagères de valeurs différentes et soumet les territoires à un régime « binaire » avec des « élus » et des « exclus »²⁴. Par là-même c'est un différentiel de potentiel de développement qui est institué non seulement entre le site et sa périphérie, mais aussi à l'intérieur du site dans le cas de la délimitation d'une zone centrale et d'une zone tampon et qui conduit à la division des sociétés locales.

Là encore, l'exemple de Tokaj est particulièrement illustratif et pourrait constituer une mise en garde exemplaire à l'encontre de l'Unesco dans le choix des sites et leur délimitation et dans la nécessité d'impliquer beaucoup plus largement au processus d'inscription les acteurs locaux, constructeurs du paysage, et les habitants qui s'y réfèrent pour forger leur identité. Se sentant dévalorisées et barrées dans leurs projets de développement, certaines communautés peuvent ainsi ne plus trouver d'autre échappatoire que de rejeter purement et simplement le « bénéfice » de l'Inscription.

Conclusion : de la construction des valeurs paysagères à la gestion du territoire

Le cas du site de Tokaj illustre bien la relation forte qui unit les conditions de la construction de la valeur patrimoniale du site et la possibilité d'un projet soutenable pour le paysage et le territoire. Le choix patrimonial qui a été celui des acteurs de l'inscription correspond ici à un tri discriminant, opéré à la fois dans l'espace et dans le temps. En associant la valeur universelle exceptionnelle au vignoble, on a opéré une distinction des mérites au cœur du territoire inscrit, voire au sein de la société locale elle-même. En l'associant à une « renaissance » viticole qui est pour beaucoup à la fois la métaphore et le vecteur d'un retour à un ordre social ancien, on a opéré un tri dans l'histoire elle-même, ancrant prioritairement la valeur dans un passé lointain et légitimant ainsi la nécessité proclamée d'une « renaissance ». Ces choix, faits sans consultations des populations concernées, ne sont pas apparus comme discutables à ceux qui les ont imposés. Mais ils n'ont pas non plus semblé critiquables, sur le fond, aux experts de l'UNESCO et de l'ICOMOS, qui n'ont pas perçu la difficulté qu'il y aurait à concilier le projet d'une gestion conservatoire ainsi fondée avec la situation économique et sociale du site. Les conflits actuels résultent pour une bonne part de l'effet de masquage, ainsi généré, d'un véritable dissensus patrimonial, qui fait surface à chaque fois qu'il s'agit de donner une réalité à ce paysage exceptionnel, en définitive fort éloigné de celui que voit et vit au quotidien la grande majorité des habitants de cette région.

²³ Extrait d'entretien.

²⁴ BROCHOT Aline, « Les territoires de l'excellence au risque du quotidien », *Strates n°14, Espaces du quotidien*, 2008, p. 242.

Bibliographie :

BRIFFAUD Serge et BROCHOT Aline (sous la direction de), *Paysages d'exception, paysages au quotidien. Une analyse comparative de sites européens du Patrimoine mondial*, rapport de recherche remis au Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer/D4E, Programme de recherche « Paysage et développement durable », 2010, 399 p.

BROCHOT Aline, « Les territoires de l'excellence au risque du quotidien », *Strates n°14, Espaces du quotidien*, 2008, p. 223-234.

BROCHOT Aline, PLET Françoise, « Le choc des investissements étrangers dans le vignoble de Tokaj (Hongrie) », dans *Investissements étrangers et milieu local*, sous la direction de Vincent Gouëset, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 1999, p. 289-309.

LUGINBÜHL Yves, « Le paysage du vignoble de Tokaj (Hongrie) ou la valeur qualitative ajoutée d'un vin de luxe », dans *Patrimoine et paysages culturels*, Bordeaux : Renaissance des Cités d'Europe-Editions Confluences, 2001, p. 83-90.

REPUBLIC OF HUNGARY, *The World Heritage Documentation for the nomination of the Cultural landscape of Tokaji Wine Region*, Budapest, 2000.

SZABO Y., VAN TOROK S., *Tokaj-hegyaljai album : Kiadja a Tokaj-Hegyaljai Bormívelő Egyesület és elnöke báró Vay Miklós*, Pest, 1867.

UNESCO, *Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, adoptée par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, réunie à Paris du 17 octobre au 21 novembre 1972, en sa dix-septième session.

UNESCO, *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, WHC 08/01, janvier 2008.

ZELENAK I. , « The historical values of Tokaj-Hegyalja », 2002, in : *World Heritage Expert Meeting on Vineyard Landscapes*, Tokaj, 11-14 juillet 2001, Secrétariat Hongrois du Comité Hongrois du Patrimoine mondial, Budapest, p. 33-37.

Liste des illustrations

Carte 1 : Délimitation du site inscrit (Source : dossier de candidature).

Carte 2 - L'occupation du sol du site inscrit (Source : KTI – Université St Etienne de Gödöllő).

Illustration 1 – La mosaïque paysagère de Tokaj : pâturages au premier plan, vignes, friches et boisements sur les flancs de la colline (Cliché S. Briffaud).

Illustration 2 – A Erdöbénye, la vigne paysanne, ici abandonnée, contraste avec les grandes parcelles homogènes (au fond) des nouveaux grands domaines, qui se réinstallent sur les versants défrichés (Cliché S. Briffaud).

Illustration 3 – Une carrière dans les vignobles, près de Disnökő (Cliché S. Briffaud).

Illustration 4 – Le domaine Hetzölő, sur le versant sud du Mont Tokaj correspond à l'un des plus prestigieux terroir viticole européen. Il a été reconstitué dans les années 1990 par la société G.M.F. (Cliché S. Briffaud).

Illustration 5 – Cette gravure extraite du *Tokaj album* (1869) a servi de modèle à la reconstitution du domaine Disnökö.

Illustration 6 – Construction en 1995 des nouveaux chais du domaine Disnökö, reconstitué par la société Axa (cliché M.-C. Guerrini).

Illustration 7 – La chapelle-belvédère récemment construite au cœur des vignes d'un grand domaine d'Erdöbénye (Cliché S. Briffaud).

Illustration 8 – Le logo du site UNESCO de Tokaj, sur lequel figure les trois monts marquant les limites du vignoble.